

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 08 janvier 2024



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE

N°001/2024  
AUTORISATION DE VOIRIE

- Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
  - Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
  - Vu la demande en date du 08 janvier 2024 par laquelle la société BEAUREGARD PATRIMOINE sollicite la pose sur la voirie d'un échafaudage au droit de la propriété portant le n°22 rue Léon Boursier en vue de réaliser l'isolation thermique d'une habitation par l'extérieur.
  - Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route, de prendre des mesures particulières pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents

ARRETONS

Article 1<sup>er</sup> :

L'autorisation d'installer un échafaudage sur la voirie au droit de sa propriété portant le n°22 rue Léon Boursier est accordée du 10 janvier 2024 au 24 janvier 2024, pour l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2 :

- Interdiction de stationner au droit et aux abords du chantier
- La protection et le libre passage des piétons devront être assurés en permanence,
- L'échafaudage ne devra en aucune manière gêner le libre écoulement des eaux,

Article 3 :

La signalisation réglementaire **réflectorisée** sera mise en place et entretenue par le responsable des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

Article 4 :

Le demandeur sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

Tout dépôt de matériaux sur la voie publique est formellement interdit.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Responsable des travaux,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

